



Projet de loi sur l'instruction à trois ans : c'est toujours l'enseignement privé qui gagne !

Contrairement à ce qu'indiquait le ministre de l'Éducation nationale au mois de mars, le projet de loi sur l'abaissement de l'instruction obligatoire à 3 ans, prévoit le financement public de la scolarité dans les écoles maternelles privées.

Le CNAL observe et affirme que cette mesure, si elle voyait le jour, consoliderait l'écosystème social, communautaire et scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population.

Et ceci, toujours au détriment des écoles et établissements publics qui assurent, eux, la mixité sociale et scolaire et donc la cohésion de la République. Cette mesure irait donc à « rebrousse-nation ».

Ainsi, la manne supplémentaire qui bénéficiera aux établissements d'enseignement privé, essentiellement catholiques, viendra s'ajouter à un montant global qu'aucun gouvernement n'a voulu chiffrer jusqu'à aujourd'hui. Existe-t-il une autre politique publique aussi coûteuse, qui n'ait jamais été évaluée ?

Pour le CNAL, cet argent public aurait été mieux employé pour financer des formations aux pédagogies de la laïcité en direction des équipes éducatives et des parents d'élèves, ou en faveur de politiques de mixité scolaire, notamment dans les territoires les plus en difficultés.

Paris, le 12/10/2018.